

Veillez noter que ce procès-verbal sera adopté  
à la séance du 1<sup>er</sup> février 2022.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU,**  
convoquée à 20h00, le mardi 18 janvier 2022 et tenue par voie de  
visioconférence, telle que requise par l'arrêté ministériel numéro  
2021-090 du 20 décembre 2021, du Gouvernement du Québec.

Sont présents :

Le maire, monsieur Jonathan Chalifoux

Messieurs les conseillers :

Monsieur David Cormier, conseiller #1;  
Monsieur Germain Pitre, conseiller #2;  
Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller #3;  
Monsieur Réjean Collette, conseiller #4;  
Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller #5.

Était absent :

Monsieur Robert Mayrand, conseiller # 6.

Est également présente à la séance, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale.

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment le quorum,  
sous la présidence de monsieur le maire Jonathan Chalifoux, et ce,  
conformément à l'article 147 du *Code municipal du Québec*.

## **1. Séance ordinaire**

---

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le maire procède à l'ouverture  
de la séance;

**CONSIDÉRANT L'**avis public du 10 janvier 2022 en lien avec  
la séance ordinaire du 18 janvier 2022 à 20h00;

**CONSIDÉRANT LES** consignes sanitaires gouvernementales  
en vigueur;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost,  
APPUYÉ par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité  
des conseillers d'accepter que la présente séance soit tenue  
par voie de visioconférence, telle que requise par l'arrêté  
ministériel numéro 2021-090 du 20 décembre 2021, du  
Gouvernement du Québec.

La séance ordinaire du 18 janvier 2022 est ouverte par le maire  
à 20h02.

Veillez noter que ce procès-verbal sera adopté  
à la séance du 1<sup>er</sup> février 2022.

2022-01-018

1.1 Adoption de l'ordre du jour

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit accepté l'ordre du jour, et ce, comme suit:

**QUE** soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public.

**ADOPTÉE**

2022-01-019

1.2 Adoption des délibérations de la séance ordinaire du 7 décembre 2021 et séances extraordinaires du 11 janvier 2022 de 19h30 et de 20h00

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du mois de décembre et les séances extraordinaires du 11 janvier 2022 de 19h30 et de 20h00.

**ADOPTÉE**

1.3 Période de questions générales

---

Une période de 15 minutes pour des questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toutes questions s'il les juge offensantes ou inappropriées.

1.4 Mairie - suivi sur différents dossiers

---

Monsieur Jonathan Chalifoux, maire, fait rapport verbal en lien avec plusieurs dossiers municipaux.

**2. Dépôt de documents**

---

**3. Finances**

---

2022-01-020

3.1 Comptes à payer

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de janvier 2022 plus précisément depuis le 11 janvier pour une somme de 36 522,32 \$.

**ADOPTÉE**

Veillez noter que ce procès-verbal sera adopté  
à la séance du 1<sup>er</sup> février 2022.

- 3.2 Règlement 2021-013, règlement établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations pour l'année 2022 ainsi que les conditions de perception de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu – Adoption
- 

2022-01-021

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal a préparé et adopté le budget de l'exercice financier 2022 pour y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu doit fixer, par le présent règlement, les différents taux de taxes, les tarifs de compensations, les conditions de perception, les tarifs pour les services et d'autres modalités, ceci en conformité de l'article 988 du Code municipal du Québec;

**ATTENDU QU'**en conformité de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le Conseil doit fixer le nombre de versements exigibles pour les paiements des taxes;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé et avis de motion a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du 11 janvier 2022;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement 2021-013 a été signifié plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Provost, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** dispense de lecture soit faite;

**QUE** le règlement portant le numéro 2021-013 intitulé « Règlement déterminant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2022 » soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

- 3.3 Dossier 0003123-1 - Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- 

2022-01-022

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Veillez noter que ce procès-verbal sera adopté  
à la séance du 1<sup>er</sup> février 2022.

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la Reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux Municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve les dépenses d'un montant de 23 570,00 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**

#### 3.4 CAUCA Facture 10886

---

**IL EST PROPOSÉ** par Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par David Cormier, et résolu, à l'unanimité des conseillers de faire le paiement de la facture 10886 au montant de 528,00 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

Veillez noter que ce procès-verbal sera adopté  
à la séance du 1<sup>er</sup> février 2022.

#### **4. Administration**

---

- 4.1 Nomination de représentant(e)s de la MRC de la Vallée-du-Richelieu (MRCVR) au sein d'organismes partenaires du comité de pilotage régional Municipalité amie des aîné(e)s (MADA)
- 

2022-01-024

**CONSIDÉRANT LES** élections municipales tenues le 7 novembre dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque Municipalité doit avoir nommé un représentant(e)s de la MRCVR au sein d'organismes partenaires du comité de pilotage régional Municipalité Amie des aîné(e)s (MADA) ainsi que d'un représentant substitut;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers, de nommer monsieur Marc-André Girard-Provost comme représentant de la MRCVR au sein d'organismes partenaires au comité de pilotage régional Municipalité amie des aîné(e)s (MADA) et monsieur Réjean Collette est nommé comme substitut.

#### **ADOPTÉE**

- 4.2 Nomination – Représentation de la Municipalité – Réseau Biblio – Modification
- 

2022-01-025

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Germain Pitre a été nommé à deux différents postes par la résolution 2022-01-013 mais qu'il ne peut occuper que l'un d'eux soit comme responsable des opérations de la bibliothèque pour le Réseau Biblio et comme représentant désigné à l'assemblée à générale du CRSBP Montérégie;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jean Lavallée est employé à la bibliothèque et occupe actuellement le poste de responsable des opérations pour le Réseau Biblio;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu, à l'unanimité des conseillers :

**DE** nommer monsieur Jean Lavallée comme responsable des opérations de la bibliothèque pour le Réseau Biblio ainsi que de nommer monsieur Germain Pitre comme représentant désigné à l'assemblée générale du CRSBP Montérégie;

**D' la résolution 2022-01-013 et la remplacer par celle-ci.**

#### **ADOPTÉE**

Veillez noter que ce procès-verbal sera adopté  
à la séance du 1<sup>er</sup> février 2022.

4.3 Dépôt d'une demande pour acheter une parcelle du terrain du  
quai municipal (lot 4 834 005)

---

2022-01-026

Monsieur le maire dépose une demande de monsieur David Cormier pour acquérir une parcelle du terrain du quai municipal (lot 4 834 005) afin de régulariser l'empiètement de sa galerie existante depuis plusieurs années.

Monsieur le maire explique que la décision n'est pas prise. Le demandeur étant conseiller municipal, le maire précise que la demande sera étudiée comme pour toute autre demande d'un autre citoyen.

Du point de vue éthique, la Municipalité consultera son contentieux pour assurer la conformité à la loi, des procédures dans ce dossier. La demande sera resoumise au conseil au cours des prochains mois.

**ADOPTÉE**

**5. Sécurité incendie et sécurité civile**

---

5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de  
décembre 2021 et un bilan de l'année 2021, et prévision des  
dépenses du mois de janvier 2022

---

2022-01-027

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de décembre 2021 et un bilan de l'année 2021, ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de janvier 2022 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur David Cormier, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit approuvé les prévisions pour le mois de janvier 2022 au montant de 5 200,00\$ plus les taxes applicables ce qui inclut du remplacement et les achats immobilisés.

**ADOPTÉE**

**6. Transport et travaux publics**

---

6.1 Rapport d'activité des transports, travaux publics et voirie pour  
mois de décembre 2021 et prévisions des dépenses du mois  
de janvier 2022

---

2022-01-028

Le rapport des travaux publics du mois de décembre 2021 et les prévisions des dépenses pour le mois de janvier 2022 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

Veillez noter que ce procès-verbal sera adopté  
à la séance du 1<sup>er</sup> février 2022.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur David Cormier, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost et résolu à l'unanimité des conseillers que soit approuvé, les dépenses pour le mois de décembre pour un montant 4500,00 \$ plus les taxes applicables et que soit autorisées les prévisions pour le mois de janvier 2022 au montant de 7452,00 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

6.2 Rapport mensuel – Transport, travaux publics

---

Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller municipal fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec les travaux publics.

7. **Hygiène du milieu**

---

7.1 Rapport environnement et agriculture- suivi sur différents dossiers

---

Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller municipal fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'environnement et l'agriculture.

7.2 Nomination au Comité consultatif en environnement

---

**CONSIDÉRANT QU'**un mandat au sein du CCE est d'une durée de trois ans;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a un (1) poste à combler.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu, à l'unanimité, de nommer madame Priscilla Béchard pour un mandat au sein du CCE.

**ADOPTÉE**

8. **Vie culturelle communautaire et bibliothèque**

---

8.1 Dépôt du rapport du service de la vie culturelle et communautaire pour le mois de décembre 2021

---

Le rapport de madame Marie-Claude Bouchard, responsable de la vie culturelle et communautaire, pour le mois de décembre et des prévisions pour l'année 2022.

Veillez noter que ce procès-verbal sera adopté  
à la séance du 1<sup>er</sup> février 2022.

8.2 Rapport d'activité de la Bibliothèque HDM pour les prévisions  
des dépenses pour le mois de janvier 2022

---

2022-01-030

Le rapport de monsieur Jean Lavallée, le responsable de la bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient autorisées les prévisions des dépenses pour janvier 2022 pour un montant de 600,00 \$ plus les taxes applicables pour l'acquisition de livres.

**ADOPTÉE**

8.3 Sentier et pente à glisser

---

2022-01-031

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Keven Bordeleau, citoyen et propriétaire d'une dameuse, est prêt à entretenir une butte à glisser ainsi qu'un sentier pédestre hivernal pour le compte de la Municipalité comme l'année dernière. La plupart des propriétaires des terres traversées par le sentier et qui hébergent la butte ont signifié leur accord verbal (un propriétaire reste à confirmer);

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Bordeleau aimerait une compensation pour l'achat d'essence;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost et résolu à l'unanimité des conseillers que soient :

**D' un montant de 2000,00 \$ pour l'achat de l'essence et d'effectuer le paiement soit par chèque ou par virement bancaire;**

**QUE** M. Bordeleau avec l'entente de tous les autres propriétaires participants de faire la butte au même endroit que l'an dernier vu que la neige y est plus abondante;

**QUE** le maire et la directrice générale soient mandatés à signer pour et au nom de la municipalité une entente avec M. Bordeleau et les autres propriétaires participants à ce projet.

**ADOPTÉE**

8.4 Demande de subvention pêche en herbe

---

2022-01-032

**CONSIDÉRANT LA** subvention pêche en herbe pour l'organisation d'une journée lors de laquelle des jeunes de 6 à 17 ans seraient invités à passer une journée sur le quai où ils apprendraient la biologie des poissons, les rudiments de



Veillez noter que ce procès-verbal sera adopté  
à la séance du 1<sup>er</sup> février 2022.

la pêche, le respect de l'environnement, la réglementation et des notions de sécurité;

**CONSIDÉRANT QU'**au cours cette journée, une canne à pêche ainsi qu'un certificat de pêche valide jusqu'à l'âge de 18 ans leur serait remis avec l'aide cette subvention;

**CONSIDÉRANT QUE** la date limite pour soumettre la demande est le 31 janvier 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur David Cormier et résolu à l'unanimité des conseillers que soit mandatée madame Marie-Claude Bouchard, responsable de la vie culturelle et communautaire à produire la demande de subvention pour et au nom de la municipalité.

### **ADOPTÉE**

#### 8.5 Subvention Emploi été Canada

---

2022-01-033

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité Saint-Antoine-sur-Richelieu désire souscrire au programme d'aide financière Emplois d'été Canada 2022, la date limite pour soumettre la demande est le 25 janvier 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost et résolu à l'unanimité des conseillers que soit mandatée madame Marie-Claude Bouchard, responsable de la vie culturelle et communautaire de soumettre la demande pour la saison printemps/été 2022 de subvention pour et au nom de la municipalité.

### **ADOPTÉE**

#### 8.6 Dépôt du rapport trimestriel d'automne 2021 de la Maison des jeunes La Traversée

---

Le rapport de trimestriel d'automne 2021 de la Maison des jeunes La Traversée est déposé.

#### 8.7 Représentation municipale et représentant des loisirs à la Table de concertation des aînées

---

2022-01-034

**CONSIDÉRANT LES** élections municipales tenues le 7 novembre dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** La Table de concertation des aînées du territoire du Centre local de services communautaires (CLSC) des Patriotes désire nous inviter à déléguer un représentant et un substitut (élu et responsable des loisirs) de

Veillez noter que ce procès-verbal sera adopté  
à la séance du 1<sup>er</sup> février 2022.

notre municipalité pour participer à ses rencontres régulières de  
La Table;

**CONSIDÉRANT QUE** la mission de la Table est de mobiliser et  
encourager la concertation et la collaboration des différents  
acteurs du milieu afin de mieux répondre aux besoins des  
ainés de la Vallée-des-Patriotes. Les rencontres de Table  
se tiendront les 8 février, 12 avril et 7 juin 2022 de 9h à 12h;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par  
monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des  
conseillers, de nommer monsieur Marc-André Girard Provost  
comme représentant à la table de concertation des aînées du  
territoire du Centre local de services communautaires (CLSC)  
des Patriotes et monsieur Réjean Collette est nommé comme  
substitut.

### **ADOPTÉE**

#### 8.8 Demande de soutien BAC à BAC

---

Reporté à la séance de février.

### **9. Urbanisme**

---

#### 9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de décembre 2021

---

Monsieur le maire fait rapport verbal du Service d'inspection  
pour le mois de décembre 2021 en incluant le rapport des  
permis et des certificats. Il informe également que le conseil a  
l'intention de reconduire le programme une dernière fois.

#### 9.2 Demande de dérogation mineure – 426, le Petit Rang – adoption

---

Reporté à la séance de février.

#### 9.3 Demande de dérogation mineure – 79, chemin du Rivage – adoption

---

Reporté à la séance de février.

#### 9.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 1093, rue du Rivage

---

Reporté à la séance de février.

Veillez noter que ce procès-verbal sera adopté  
à la séance du 1<sup>er</sup> février 2022.

2022-01-035

#### 9.5 Nomination – Comité consultatif d’urbanisme

---

**CONSIDÉRANT** le règlement 2009-010, règlement relatif au Comité consultatif d’urbanisme (CCU);

**CONSIDÉRANT** qu’un mandat au sein du CCU est d’une durée de trois ans;

**CONSIDÉRANT** qu’il y a deux (2) postes à combler et que la Municipalité a reçu 4 candidatures;

**IL EST PROPOSÉ** par Réjean Collette, APPUYÉ Germain Pitre, et résolu, à l’unanimité des conseillers, de nommer monsieur François de l’Étoile et monsieur Pascal Létourneau comme membre pour un mandat au sein du CCU.

**ADOPTÉE**

#### 10. Divers

---

#### 11. Période de questions

---

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l’assistance pour une période de trente (30) minutes maximums. Le conseil municipal se réserve le droit d’interrompre toutes questions s’il les juge offensantes ou inappropriées.

#### 12. Correspondance

---

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l’unanimité des conseillers d’admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de décembre 2021 et de janvier 2022.

**ADOPTÉE**

#### 13. Levée de la séance

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l’unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h41.

**ADOPTÉE**

2022-01-037

Veillez noter que ce procès-verbal sera adopté  
à la séance du 1<sup>er</sup> février 2022.

---

Jonathan Chalifoux  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

Je, Jonathan Chalifoux, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.